

Communiqué
Du 20 mai 2020

Mesures d'appui pour les entreprises

<https://www.mrchr.qc.ca>

Site de la MRC : « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises »

Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000\$.

- Consultez les détails et le guide des normes et tous les outils pour les manufacturiers et les commerces de détails.
- Formulaire de demande d'informations : (450) 359-9999
COVID19@nexdev.ca

« Interdiction » de faire des feux à ciel ouvert

Nous vous rappelons que le fait de ne pas détenir de permis vous rend passible de payer les frais de déplacement des pompiers, s'ils devaient se rendre sur les lieux d'un feu à ciel ouvert.



Écocentre Lacolle ouvert le 21 mai

Après les réouvertures réussies des écocentres Iberville et Saint-Luc, Compo-Haut-Richelieu prévoit une journée d'ouverture en mai pour l'écocentre Lacolle, le jeudi 21 mai, entre 10h et 18h.

Camp de jour de la municipalité à l'Estacade

L'inscription prend fin le 30 mai 2020

Pour toute information ou pour recevoir la fiche d'inscription, communiqué

par courriel à : reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca ou cell: (450) 524-0790 Lise Deneault Kaech

Entretien de votre terrain

Nous vous rappelons de la réglementation en vigueur prévoit que de laisser pousser le gazon à une hauteur supérieure à 15 centimètres constitue une nuisance. La présente disposition ne s'applique pas aux emplacements utilisés à des fins agricoles à l'exception des parties desdits emplacements où est située l'habitation reliée à l'exploitation agricole

De plus la réglementation prévoit que si le propriétaire de l'emplacement néglige de se conformer à l'avis d'infraction signifié dans le délai prescrit, la Municipalité pourra sans autre avis, procéder aux frais dudit propriétaire aux travaux requis pour tondre le gazon afin d'assurer la conformité au règlement et imputer les coûts au propriétaire au tarif de 250 \$ l'heure. Lesdits montants ainsi imputés seront perçus de la même manière qu'une taxe municipale.

Afin de vous guider dans les gestes à poser pour assurer une meilleure qualité de notre environnement, nous vous rappelons que :

Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot vacant ou en partie construit, ou d'un terrain,

- d'y laisser un ou des véhicules automobiles fabriqués depuis plus de sept ans, non immatriculés pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement;
- de laisser pousser sur ce lot ou terrain, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes;
- d'y laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des papiers, des bouteilles vides ou des substances nauséabondes;

Constitue une nuisance :

Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant de tenir un bâtiment ou immeuble quelconque dans un état d'insalubrité, de délabrement ou de vétusté constitue une nuisance.

Le fait par quiconque de laisser ou de placer, de tolérer que soit laissée ou placée une roulotte ou tout autre véhicule sur un terrain afin de l'utiliser à des fins d'entreposage constitue une nuisance.

Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot vacant ou en partie construit ou d'un terrain d'y laisser ou de permettre qu'il soit laissé des équipements ou de la machinerie rouillés, délabrés ou en voie de décomposition constitue une nuisance.

Suite à l'inspection du territoire un avis sera transmis aux propriétaires qui contreviennent à l'une ou l'autre de ces dispositions des règlements.

Nous comptons sur votre collaboration pour contribuer à l'amélioration de la qualité de notre environnement.



Famille Dauphinaise



Grande collecte de contenants consignés au profit de trois paroisses de la Frontière : Lacolle, Saint-Bernard et Saint-Valentin.

Vive la solidarité !



**Les samedis 23 et 30 mai 2020
De 9 h à 17 h
Stationnement du mail Lacolle**

Apportez vos bouteilles et canettes. Merci !



En partenariat avec Groupe Gamache.

